



Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Consolidation du patrimoine.

- 1 Généralités.**
- 2 Principales mesures de régularisation du budget 2005.**
- 3 Questions / Réponses.**

1 - Que peut faire un conseiller en gestion de patrimoine ?

Les lois de la finances ont apporté plusieurs modifications contribuant à améliorer progressivement le paysage fiscal des particuliers et des entreprises. Un mouvement qui devrait se poursuivre, à en croire les vœux exprimés par le Président de la République.

2 - Principales mesures de régularisation du budget 2005.

Plafonds d'emprunt :

Mesures Adoptés	Motifs
Aménagement du régime des contrats "DSK"	Disparition du Nouveau Marché (réforme d'Euronext)
Ouverture des PEA à l'EEE	Mise en conformité avec le droit européen
Aménagement du dispositif du capital-risque	Mise en conformité avec le droit européen
Suppression de l'exit tax	Contrariété avec le droit communautaire
Aménagement de la taxation des bénéfices de filiales françaises implantées dans les paradis fiscaux	Contrariété avec le droit communautaire
Aménagement de l'exonération d'IS pour reprise d'entreprise en difficulté	Contrariété avec le droit communautaire
Suppression de l'impôt sur les opérations de bourse	Disparition du Nouveau Marché (réforme d'Euronext)
Exonération de TVA des opérations de gestion des Sicav	Mise en conformité avec le droit européen
Extension du prélèvement forfaitaire libératoire	Mise en conformité avec le droit européen
Aménagement de la directive mère fille	Mise en conformité avec le droit européen
Légalisation du principe d'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit	Condamnation par le Conseil d'Etat
Assistance mutuelle entre les Etats membres de l'UE	Mise en conformité avec le droit européen
Report d'application de la directive fiscalité des intérêts	Mise en conformité avec le droit européen

3 - Questions / Réponses.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondrons dans les meilleurs délais.



Les derniers messages de la rubrique [placement](#) :

Aucun message n'est disponible pour cette rubrique

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.